



Saint Etienne, le 26/03/2020

Dans la période particulièrement troublée que nous vivons tous, je souhaite vous donner quelques nouvelles de notre association, et particulièrement de ses activités en Prévention Spécialisée qui concernent votre territoire.

Mardi 17 mars dernier, le Président de la République a annoncé le confinement total et généralisé de notre pays. Il a demandé aux employeurs de recourir massivement au télétravail et décidé de ne plus autoriser les regroupements et la présence sur l'espace public.

Comme toutes les associations gestionnaires de Prévention Spécialisée de France, nous devons donc faire face à une double injonction :

- Protéger les salariés dont nous avons la responsabilité ;
- Suspender toutes nos activités sur l'espace public ou accueillant des publics fragiles pour lesquels la continuité de service n'était pas obligatoire.

Aussi, en concertation avec le Conseil Départemental ainsi qu'avec les autres associations concernées du département, nous avons suspendu les activités de Prévention Spécialisée relatives à notre présence physique sur l'espace public et à l'accueil des jeunes.

Nous savons cette décision particulièrement difficile car les jeunes les plus fragiles que nous accompagnons vont faire partie des plus exposés d'entre nous. Nous savons aussi que la disparition de toute présence sociale sur l'espace public dans un tel contexte va inévitablement créer des difficultés.

C'est pour cela que notre association, en lien avec nos fédérations nationales que sont la CNAPE et le CNLAPS n'ont de cesse depuis lors de solliciter le Secrétaire d'Etat à la Ville – Monsieur Denormandie et le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance – Monsieur Taquet. A l'heure où nous vous écrivons, nous n'avons strictement aucune directive concernant la gestion de la Prévention Spécialisée. Aucune association française n'a maintenu ses activités sur l'espace public.

Au-delà de la seule question de la Prévention Spécialisée, notre association est confrontée aux mêmes graves difficultés que celles rencontrées par les associations d'aide à domicile, sanitaires (EHPAD par exemple) ou médico-sociales, et de façon générale par toutes celles qui doivent maintenir un lien physique de proximité avec les personnes. Parmi ces difficultés, il y en a trois principales :

- Le manque croissant de personnel (arrêt maladie, arrêt garde d'enfants, auto-arrêt de personnes fragiles) en capacité d'encadrer nos activités prioritaires ;
- L'absence complète de fourniture de matériel de protection sanitaire par l'Etat et les Agences Régionales de Santé ; cependant, avec le soutien du Conseil Départemental, nous avons réussi à mobiliser un stock de masques qui va nous permettre de garantir une relative sécurité des personnes comme des enfants et des jeunes accueillis ;
- Le maintien de la qualité de l'accueil et de la prise en charge éducative dans un contexte de confinement collectif.

Pour tenter de résoudre ces questions essentielles pour la continuité de service, nous comptons sur la remarquable solidarité de notre personnel. Les équipes de prévention Spécialisée sont actuellement très largement mobilisées sur l'encadrement des Maisons d'Enfants à Caractère Social, la prise en

charge des Mineurs Non Accompagnés ou sur les visites à domicile pour les situations éducatives les plus tendues. Elles restent cependant actives dans leur mission propre en entretenant des relations virtuelles régulières avec les jeunes accompagnés et leur famille via le téléphone et les réseaux sociaux, avec notamment le dispositif « Promeneurs du Net ». Nous sommes également intervenus physiquement dans des situations exceptionnelles auprès de jeunes majeurs isolés et particulièrement fragilisés. C'est évidemment insuffisant.

Toute notre énergie et celle du Conseil Départemental est aujourd'hui concentrée sur les activités prioritaires qui nécessitent une continuité de service :

- Près de 120 enfants et jeunes placés dans nos maisons d'enfants ;
- 140 mineurs non accompagnés dont 40 dans une structure collective à Saint Genest Malifaux et les autres dans une quarantaine d'appartements sur l'ensemble du département ;
- Le soutien au domicile des familles des situations éducatives les plus dégradées, soit plus de 400 enfants sur les 2800 que nous accompagnons chaque jour ;
- Les activités judiciaires telles que les enquêtes sociales rapides avant comparution immédiate, le service départemental d'Aide Aux Victimes, l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et le téléphone grave danger (près de 10 actuellement) ;
- Les jeunes majeurs et les adultes que nous accompagnons et avec lesquels nous conservons un lien social et administratif le plus dense possible (Service Social Départemental des Gens Du Voyage, Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté, service départemental RSA...).

Chacun des choix du Gouvernement, des choix des collectivités territoriales, des choix de nos associations entrainera des conséquences sociales, très lourdes pour certaines, que nous aurons collectivement et solidairement à gérer dès la fin de cette crise. Soyez assuré que notre association sera pleinement mobilisée le moment venu. Pendant la période de confinement, nous sommes aussi prêts à faire évoluer notre organisation actuelle lorsque les pouvoirs publics seront en capacité, au plan national comme au plan départemental, de nous préciser la manière dont nous pourrions intervenir « autrement ».

Madame, Monsieur le Maire, je profite de ce courrier pour insister sur le nécessaire mouvement de solidarité que le Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance appelle de ses vœux. En effet, comme je vous l'ai précisé, nos Maisons d'Enfants sont dans une situation délicate. C'est vrai de Sauvegarde42 comme de toutes les structures départementales et nationales. Toute aide sera bienvenue. Par exemple, nous serions très heureux de pouvoir bénéficier de l'appui de médiateurs du livre, de ludothécaires, d'animateurs socioculturels, d'éducateurs sportifs... Cette mobilisation solidaire permettrait d'améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes dans les maisons d'enfants. Elle permettrait aussi de soutenir les équipes éducatives qui travaillent 24h/24h avec abnégation et engagement.

La Direction Générale de notre association est à votre disposition et à celle de vos services en cette période difficile.

Puisque vous êtes vous-même confronté à une situation analogue de maintien de services publics essentiels sur votre territoire, je vous adresse tous mes vœux de réussite dans cette difficile mission, et vous assure du total engagement et de la solidarité associative de Sauvegarde 42.

Bertrand JULLIEN
Président

